

Règlement de Caluire & Clarinettes 2024

Article 1 : sur une idée originale de Sandrine Pastor, clarinettiste à l'Opéra de Lyon, l'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2), organise Caluire et Clarinettes, Vendredi 9 février (Concert d'ouverture), samedi 10 février (journée défis, ateliers et concerts) et dimanche 11 février 2024 (Exposants, journée Défis et Ateliers) dans les locaux de l'AMC2 au 1 rue Jean Moulin 69300 Caluire et Cuire, divers lieux dans la commune amis aussi dans l'école de musique de Rillieux-la-Pape et celle de Sathonay.

Article 2 : les journées des samedi 10 et dimanche 11 février 2024 sont ouvertes à tous les clarinettistes ayant 2 ans de pratique jusqu'à perfectionnement licence CNSM et pôle supérieur. Les étudiants en Master ne peuvent pas participer.

Chacun s'inscrit :

- Soit aux ateliers
- Soit aux Défis

Pour s'inscrire, les candidats devront se rendre sur la billetterie HelloAsso en ligne : « inscriptions Caluire et Clarinettes 2024 »

<https://www.helloasso.com/associations/association-musicale-de-caluire-et-cuire/evenements/inscriptions-caluire-et-clarinettes-2024>

Avant le vendredi 12 janvier 2024 :

- Remplir le formulaire d'inscription et payer les frais d'inscriptions sur notre billetterie en ligne HelloAsso, toutes les informations et listes des œuvres sont à retrouver sur notre site : www.musicamc2.fr/caluire-et-clarinettes-2024/

Le nombre d'inscriptions est limité. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.

Le paiement des inscriptions se fera uniquement en numérique via HelloAsso (aucun chèque accepté, sauf cas exceptionnel, demande par e-mail : Caluireetclarinettes@musicamc2.fr)

Article 3 : tous les participants sont attendus le samedi 10 février à 14h ou le dimanche 11 février à 8H45 pour les défis.

Les ateliers quand à eux, auront lieu le samedi 10 février de 9h à 12h et le dimanche 11 février à 9h à 17h

Le lieu d'accueil sera confirmé par email.

Article 4 : Chaque participant s'engage à prendre part à au moins 1 Atelier et de se rendre au concert final du samedi soir avec le **Quatuor de Clarinettes de la Garde Républicaine et le Collectif des Clarinettistes du Rhône**.

Les Ateliers :

Les inscriptions aux ateliers seront mises en place par notre équipe administrative courant décembre.

Samedi 10 février 2024 :

- Ensembles de Clarinettes Cycle 1 et Cycle 2

Dimanche 11 février 2024 :

- M.A.O., Musique assistée par ordinateur par Agnès Moyencourt
- Posturologie par Xavier Mallamaci
- Préparation mentale par Xavier Mallamaci
- Sound Painting par Philippe Mercier

Ensemble de clarinettes des lauréats du défis adultes amateurs :

Tous ces lauréats se retrouveront pour une représentation avant la remise des récompenses qui aura lieu le dimanche 11 février à 17h30.

Article 5 : Défis

Les Défis donnent accès à 1 atelier et le droit de concourir aux Défis. Vous bénéficiez de :

- 1 répétition gratuite avec piano de 10 minutes le samedi 10 et le dimanche 11 février si deuxième tour. L'horaire de répétition vous sera attribué par mail.
- 1 entrée gratuite au concert événement Caluire et Clarinettes le samedi 10 février 2024.

5 niveaux sont proposés :

- **Niveau 1** : équivalent à 1C3A
- **Niveau 2** : équivalent à 2C2A
- **Niveau 3** : équivalent à 3C1A jusqu'au niveau Cycle spécialisé. Ne pas être titulaire du DEM.
- **Niveau Adulte amateur** : pas de niveau requis

Une pièce au choix par les niveaux 1, 2 et 3 et/ou un projet personnel avec d'autres musiciens (4 personnes maximum). Durée maximum d'interprétation fixée à 10 min.

- **Niveau Excellence** : post DEM, Pôle Supérieur, Licence. Les étudiants en Master ne peuvent pas concourir

Au moment de l'inscription, chaque candidat choisit 2 morceaux distincts dans la liste des pièces proposées correspondant à son niveau. Il sera accompagné au piano. Il a le choix de venir avec son pianiste ou de jouer avec le pianiste mis à disposition par l'organisation.

Les candidats devront respecter les éditions indiquées.

L'usage des photocopies (clarinette et accompagnement piano) est strictement interdit. Chaque candidat sera en possession de la partition originale

Article 6 : les candidats devront s'acquitter de droits d'inscription.

ATELIERS : [participation aux défis et concert événement non inclus]

- 15 euros : **Je souhaite participer aux ateliers** (2 ateliers maximum)

Samedi matin : Ensembles clarinettes

Dimanche : Posturologie, M.A.O., Soundpainting, préparation mentale

+ d'informations sur les thématiques, les inscriptions et le planning sur le site internet de l'AMC2

- **Gratuit** : **Tous les élèves des écoles de Caluire et Cuire, Rillieux-la-Pape et Sathonay** peuvent bénéficier des ateliers gratuitement (2 ateliers maximum)

DEFIS : [+ 1 atelier et 1 place au concert événement inclus]

- Tous les niveaux = 30 euros

Je souhaite participer aux défis

Niveau 1 - 2 - 3 - Adultes amateurs - Excellence

La liste des œuvres est disponible sur le site internet de l'AMC2

Règlement uniquement sur HelloAsso.

(Sauf demande exceptionnelle par mail : caluireetclarinettes@musicamc2.fr)

Article 7 : en réponse à l'inscription, le candidat recevra par email une confirmation de participation.

Article 8 : tout engagement est définitif. En cas de désistement, le participant ne sera en aucun cas remboursé de ses droits d'inscription sauf en cas de force majeure (maladie, accident...). Un justificatif sera transmis alors transmis à l'organisateur.

Article 9 : tous les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.

Article 10 : le jury est composé de spécialistes de la clarinette et de personnalités issues du milieu musical. Sa décision est définitive.

Article 11 : la remise des prix se fera en fin de journée le dimanche 11 février 2024.

Tous les candidats aux Défis Caluire & Clarinettes seront récompensés et recevront un certificat de participation.

Ces récompenses seront attribuées par le jury aux lauréats du Défi 2^{ème} tour (sous réserve de modifications).

Article 12 : l'AMC2 décline toute responsabilité en cas d'accident non lié à l'organisation du concours, les mineurs étant à la charge des parents ou accompagnateurs. L'AMC2 décline aussi toute responsabilité en cas de perte, vol, survenus aux participants pendant la durée de Caluire et Clarinettes 2024.

Tout sinistre lié à l'organisation de l'évènement et pendant toute la durée de la manifestation sera de la responsabilité de l'AMC2. Elle est assurée à cet effet.

Article 13 : la participation à Caluire & Clarinettes 2024 inclut l'autorisation parentale ou tutoriale à l'utilisation du droit à l'image sur le site Internet de l'AMC2 et tout autre support de communication utile à la promotion de cette manifestation. La direction de l'AMC2 se réserve le droit d'enregistrer tout ou partie des épreuves, de photographier ou de filmer les candidats, aux fins de publicité, d'archivage, diffusion télévisuelle ou radio, en conformité avec les droits du code de la propriété intellectuelle.

Article 14 : la participation à Caluire et Clarinettes 2024 implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Equipe organisatrice de Caluire et Clarinettes 2024